



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHESE D'AVIS 17 NOVEMBRE 2021

chlorhydrate d'azélastine
**CHLORHYDRATE D'AZELASTINE MYLAN MEDICAL 1,5 mg/ml, solution pour
pulvérisation nasale**

Inscription

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement symptomatique des rhinites d'origine allergique pour adultes, adolescents et enfants de 6 ans et plus.

► Quel progrès ?

Pas de progrès du dosage à 1,5 mg/ml par rapport à ALLERGODIL (chlorhydrate d'azélastine 1,0 mg/ml).

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

En cas d'allergie, la première mesure à mettre en œuvre est l'éviction de l'allergène dans la mesure du possible, ce qui s'avère difficile en cas d'allergie aux pollens.
Le traitement médicamenteux de la rhinite allergique fait appel d'abord aux antihistaminiques oraux ou nasaux et aux cromones puis aux corticoïdes nasaux.
Le traitement de la rhinite allergique repose sur trois principes :

- L'éviction allergénique : Elle consiste à réduire au maximum la charge allergénique de l'environnement. Elle a surtout fait la preuve de son efficacité dans le domaine de l'allergie aux acariens.
- Le traitement médicamenteux : différentes alternatives existent, les principales sont les antihistaminiques oraux ou nasaux et les corticoïdes nasaux.
- La désensibilisation : elle a pour but de rendre le patient tolérant vis-à-vis de l'allergène responsable.

D'après les recommandations ARIA de 2020, le choix du traitement s'effectue en fonction de la sévérité des symptômes et de l'utilisation antérieure de traitement. La sévérité des symptômes est mesurée via une échelle visuelle analogique (VAS pour Visual Analogue Scale).

Place du médicament

CHLORHYDRATE D'AZELASTINE MYLAN MEDICAL 1,5 mg/ml (chlorhydrate d'azélastine), solution pour pulvérisation nasale est une option thérapeutique supplémentaire dans le traitement symptomatique des rhinites d'origine allergique, lorsque l'éviction de l'allergène n'est pas suffisante, comme les autres dosages déjà disponibles.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr.